

 <https://www.aefinfo.fr/depeche/683388>

 Aline Brachet

 1 min read

En cas de coupure d'électricité, "l'accueil des élèves ne serait assuré que l'après-midi"

Les écoles sont potentiellement concernées par les délestages cet hiver, indique Matignon à la presse le 30 novembre 2022 alors qu'une circulaire de la Première ministre va être adressée aux préfets "afin d'anticiper et de préparer l'éventuel recours à des coupures d'électricité programmées sur le territoire national". S'agissant des établissements scolaires qui seraient touchés par des coupures d'électricité, décidées en raison de la crise énergétique, "il est hautement probable que l'accueil des élèves ne sera assuré que l'après-midi" car les délestages auraient lieu de 8h à 13h et de 18h à 20h, "afin d'éviter d'accueillir des enfants dans le froid", précise Matignon.

Generated with Reader Mode